

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 26 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin à 20h, le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 20/06/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON, Mme Françoise BRESSON, Mathieu DESBAT, M. Alain NODIN, Mme Brigitte BOURGEAY, M. Loïc BOUCHARD, Mme Laëtitia PONGE, Mme Marie-Charlotte HÉRITIER,

Absents excusés : Mme Sandrine VÉNÉRUSO (donne pouvoir à Nadine MICHON)
Mme Isabelle ADELIN (donne pouvoir à Laëtitia PONGE)
M. Aymeric TEVISSEN (donne pouvoir à Loïc BOUCHARD)
M. Pierre-Jean LIOBARD (donne pouvoir à Alain NODIN)
M. Jean-Baptiste PAULIN (donne pouvoir à Mathieu DESBAT)
M. Jérôme ÉCOCHARD (donne pouvoir à Marie-Pierre TEYSSIER)

Nombre de conseillers en exercice : 16

présents : 10

votants : 16

Secrétaire de séance : Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 24 avril 2025. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

FINANCES :

Demande de subvention au Département au titre des amendes de Police

Mme le Maire rappelle que pour déposer des demandes de subventions auprès des instances territoriales (Département/Région), il est nécessaire que les membres du conseil municipal donnent leur accord sur les montants des travaux à engager.

Il est rappelé que la commune délibère pour accepter chaque demande de subvention et qu'elle s'engage à réaliser les travaux dans les délais préconisés par les instances.

⇒ DEMANDE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE au titre des AMENDES DE POLICE:

Mme le Maire rappelle qu'un projet a été prévu lors du vote du budget 2025 de réfection complète du trottoir situé route de Marcilly à hauteur du parking devant l'école communale/salle des sports jusqu'à la place des Ponts.

Ce cheminement est donc situé le long de la RD16, très passante, et à proximité de l'école communale ; c'est pourquoi, il est nécessaire de le sécuriser pour faciliter le passage des usagers.

Actuellement, ce trottoir devient impraticable, notamment pour les familles avec poussette ou personnes à mobilité réduite du fait de l'instabilité du revêtement. En effet, les racines des arbres ont provoqué soit une surélévation du sol soit le développement de cavités rendant le passage inaccessible. Ce nouvel aménagement serait composé de trottoirs en béton désactivé avec des bordures d'environ 20 cm assurant la sécurité des piétons mais également cela empêchera tout véhicule d'empiéter sur cette zone piétonne. La prévision du lancement de ces travaux est envisagée courant 4^{ème} trimestre 2025.

Les travaux envisagés porteront sur la réfection totale de ce trottoir pour une mise aux normes PMR afin d'en faciliter l'accès à tous.

L'estimation du coût de ce projet se monte à 90 297 € HT.

La base maximum pouvant faire l'objet d'une demande de subvention représente 80 % du montant total des travaux. La demande globale portera donc sur 72 238 € HT.

Les élus sont amenés à se prononcer sur le lancement de ces travaux et sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de Police.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES :

Convention avec l'association Alfa3A

Mme le Maire rappelle le projet évoqué en 2024 de mettre en place une convention avec l'association Alfa3A pour l'animation des temps périscolaires pour les temps de garderie matin et soir ainsi qu'au cours de la pause méridienne.

Le principe de cette association est de mettre en place un partenariat entre la Commune et l'association à compter du 1^{er} septembre 2025 et sera conclu pour une durée de 4 ans.

Alfa3A propose la gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement Périscolaire qui accueillera les enfants et leur proposera des activités encadrées par des animateurs diplômés :

- Le matin de 7h30 à 8h30 les jours d'école,
- Durant le temps méridien de 11h30 à 13h30 les jours d'école,
- Le soir de 16h30 à 18h30 les jours d'école,

Ainsi, sur ces temps périscolaires, la commune se déchargera de toute la gestion d'inscription et facturation puisque cela sera effectué directement aux familles par l'association via un portail dédié.

Le personnel titulaire de la mairie déjà présents sur ces créneaux sera donc mis à disposition de l'association en appui de l'association et devra se conformer aux exigences de la réglementation en vigueur concernant l'Accueil Collectif de Mineurs ainsi qu'à l'organisation mis en place par la direction d'Alfa3A.

L'association s'engage à déployer un nombre d'animateurs suffisant pour répondre aux règles légales du taux d'encadrement durant le temps périscolaire et d'en assurer leur remplacement en cas d'absence.

La mairie de Civrieux d'Azergues s'engage à avertir de l'absence d'un de ses agents mis à disposition d'Alfa3a dès qu'elle en a connaissance.

Conformément aux objectifs et missions définis dans la convention, la commune de Civrieux d'Azergues contribuera financièrement au fonctionnement de l'association Alfa3a par le versement d'une subvention globale. À titre d'exemple, le budget prévisionnel à prévoir par la commune pour 1 année entière se monte environ à 50 000 € sachant que ce montant sera compensé par l'arrêt de 2 contrats CDD faisant actuellement partie de la masse salariale communale. En cas d'excédent ou de déficit, l'association Alfa3a et la Commune détermineront ensemble son affectation.

Du côté des familles, elles devront s'acquitter auprès d'Alfa3A d'un tarif horaire selon la présence de leur enfant sur le temps des garderies et un forfait annuel sera demandé pour la prise en charge des enfants sur le temps périscolaire.

En ce qui concerne les inscriptions, elles devront être faites sur 2 plateformes distinctes : l'une pour l'inscription aux repas de cantine (plateforme déjà utilisée les années précédentes par les parents et gérée par la mairie) puis une 2nd plateforme sera proposée par Alfa3A pour l'inscription sur les temps périscolaires.

Afin que les familles soient informées de l'organisation qui se mettra en place dès la rentrée 2026, une présentation de l'animation du temps périscolaire par ALFA3A a été faite auprès des parents d'élèves le jeudi 19 juin. Au cours de cette rencontre, les parents ont pu directement échanger avec les dirigeants d'Alfa 3 A et obtenir des réponses précises à leurs interrogations.

Mme le Maire se félicite de cette nouvelle collaboration qui permettra un réel apport qualitatif des activités proposés aux enfants

Mme Teyssier soumet au vote la mise en place de cette convention à compter du 01/09/2025.

Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES :

Modification des tranches de quotient familial et révision prix tarif cantine

Suite à la réunion avec Alfa3A, Mme le Maire demande à ce que la modification des tranches de quotient familial ainsi que la révision du tarif de cantine soient annulées afin de les étudier pour la rentrée 2026/2027.

Après vote, les membres du conseil, à l'unanimité, annulent ces points mis à l'ordre du jour.

RESSOURCES HUMAINES :

Suppressions et créations de poste

Mme le Maire rappelle que le traitement indiciaire est composé de 3 catégories (A – B- C) qui se décomposent en plusieurs grades.

Pour tout fonctionnaire des collectivités territoriales, le passage d'un grade à un autre est soumis à des règles précises portant notamment sur les années d'ancienneté sur le poste.

Le passage à un grade supérieur relève de la décision du Maire d'après un tableau annuel de suivi des carrières et doit correspondre au taux de promotion de grade inscrit dans les Lignes Directrices de Gestion.

Concernant Civrieux d'Azergues, le taux de promotion interne a été fixé à 100 % ; ce qui signifie que 100% des agents pouvant bénéficier d'un passage à un grade supérieur peuvent y avoir droit.

Pour l'année 2025, Mme le Maire souhaite que 4 agents répondant aux critères de changement de grade, puissent bénéficier de cette promotion. Pour cela il est nécessaire de fermer leur poste d'origine avec leur ancien grade et d'ouvrir le même poste avec le nouveau grade comme suit :

Postes à supprimer à compter du 01/07/2025 :

- 2 postes d'Adjoints Techniques Principal 2^{ème} classe
- 1 poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Poste à créer en remplacement à compter du 01/07/2025 :

- 2 postes d'Adjoints Techniques Principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe
- 1 poste de Rédacteur Principale de 1^{ère} classe

Il est précisé que dans le cadre d'avancement de grades, ces créations et suppressions de postes ne nécessitent pas l'avis du CST.

Après vote, les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- 1 – Créations de 2 postes d'Adjoint Technique Principal 1^{re} classe et Suppressions des 2 postes d'origine d'Adjoint Technique Principal de 2^e cl*
- 2- Création d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{er} classe*
- 3- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et Suppression du poste d'origine de Rédacteur Principal de 2^e classe*

INFORMATIONS DIVERSES

- **INFORMATION SYTRAL**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 01 septembre 2025, les trois réseaux historiques des territoires lyonnais : TCL, Cars du Rhône et Libellule, ne feront plus qu'un : Le réseau TCL (le logo TCL sera l'unique logo).

Ce nouveau réseau TCL sera découpé en 5 zones géographiques + une zone externe. En fonction des zones traversées, la tarification sera différente. La zone externe correspond à des territoires situés en dehors des zones 1 à 5, desservis par certaines lignes du réseau TCL.

À titre indicatif, un sévérien qui souhaite se rendre à Lyon devra s'acquitter d'un titre de transport à 2.10 €. Des spécificités de tarifs seront proposés (pour les retraités, les mineurs,) et il faudra se rendre sur le site du SYTRAL pour en connaître le prix.

En ce qui concerne la ligne 118, elle va changer de numéro et portera le nouveau numéro de 204 et plus tard une ligne supplémentaire « Chrono » sera mise en place (en plus de la ligne 204) et portera le nom de C204 (Car à haut niveau de service). Cette ligne « Chrono » devrait proposer des aller/retour vers Lyon plus rapide en empruntant des voies spéciales. En revanche elle ne desservira pas tous les points d'arrêts tels que le propose la ligne 204.

- **POINT TRAVAUX CHEMIN DE PALAYER**

M. Bouchard indique que la CCBPD a programmé ces travaux à partir de septembre 2025 et que le retard pris pour cette réalisation provient du fait que la Métropole de Lyon mobilise toutes les entreprises sur son territoire ; c'est pourquoi tous les chantiers, hors Métropole, ont donc pris du retard.

SÉANCE LEVÉE à 21H10

**Secrétaire de séance
Nadine MICHON**



**Mme le Maire,
Marie-Pierre TEYSSIER**



